

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SCOLARITE**

#### **Inscriptions scolaires 2021-2022**

**Les inscriptions scolaires pour l'année 2021-2022 auront lieu du lundi 22 mars au vendredi 30 avril.**

#### **Dans quel cas faut-il inscrire votre enfant ?**

- il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2018).
- il entre en CP (sur les écoles à direction unique, l'inscription en CP est automatique)
- suite à votre déménagement, il va intégrer l'une des écoles de la Ville.

#### **Comment effectuer l'inscription ?**

- sur le portail familles si vous disposez déjà d'un compte, ou en créer un ([www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)). Une fois l'inscription validée positivement, vous pourrez alors éditer le certificat d'inscription scolaire depuis votre espace personnel.
- si vous n'êtes pas en mesure de procéder à l'inscription sur le portail familles, vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de l'accueil de proximité de votre mairie déléguée (prise de rendez-vous sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)). Le certificat d'inscription scolaire vous sera remis le jour même.
- prendre ensuite rendez-vous avec le(la) directeur(trice) de l'école d'affectation muni de ce certificat et du carnet de vaccination de l'enfant (et le certificat de radiation en cas de changement d'école).

#### **Quels documents fournir ?**

- le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant (attention, les documents en langues étrangères devront être traduits en français)
- un justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture électricité / gaz / eau / téléphone fixe et abonnement Internet (- 3 mois) ou bail ou acte d'achat récent du logement pour un nouveau propriétaire sur Annecy, ou celui de la personne vous hébergeant (accompagné d'une attestation sur l'honneur et de la copie recto-verso de sa carte d'identité)
- en cas de divorce ou de séparation des parents : un justificatif de garde de l'enfant (copie intégrale du jugement ou une attestation écrite des 2 parents précisant leur séparation) ainsi qu'une autorisation écrite (acceptant l'inscription scolaire de l'enfant dans l'école d'affectation du domicile de l'autre parent) et la copie recto verso des cartes d'identité des 2 parents.

Les parents d'un enfant en situation de handicap doivent contacter la Maison départementale des personnes handicapées située 12 avenue de Chevène à Annecy, joignable au 04 50 33 22 50 ou par mail à [mdph@mdph74.fr](mailto:mdph@mdph74.fr).

Pour tout complément d'information, le service Vie scolaire et périscolaire est disponible au 04 50 88 99 47 ou 04 50 88 99 41 ou 04 50 11 81 76 ou par mail à [inscriptions.familles@annecy.fr](mailto:inscriptions.familles@annecy.fr).